



Six-Fours-les-Plages, le 20 novembre 2025

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE AFFAIRES FONCIERES
Tél : 04 94 34 94 92

Préfecture du Var
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau et Biodiversité
244 avenue de l'Infanterie de Marine
CS 31209
83070 TOULON Cedex

N/REF : AA/ML/RH N° 1996

OBJET : Avis de la commune sur le projet de création du bassin de rétention au chemin de la Forêt pour le ruisseau du Vallat du Bouchou – Consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale Dossier AIOT n°0100286940

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du 20 octobre 2025, vous avez prescrit et organisé une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale liée au projet porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée consistant à réaliser un bassin de rétention au Chemin de la Forêt sur la commune de Six-Fours-les-Plages.

La commune est saisie pour émettre son avis dans le cadre de cette procédure, au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement.

Par la présente, je vous informe donc émettre un avis très favorable à ce projet.

En effet, il s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune et correspond à l'emplacement réservé n° 196 destiné à la « création d'un bassin de rétention pour le ruisseau du Vallat du Bouchou ».

C'est d'ailleurs dans cet objectif que la Commune a vendu les terrains d'assiette du bassin projeté à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par un acte authentique signé le 16 décembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Sébastien VIALATTE
Député honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée